



Rapport de gestion

2021 – 2022

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

Société fondée le 29 août 2017

Exercice : 1^{er} mai 2021 - 30 avril 2022

Conseil d'administration :

Présidente :	Christine Leuenberger	Désignée par la Municipalité
Vice-Président :	Stéphane Costantini	Désigné par la Municipalité
Secrétaire :	Jacques-André Chezeaux	Désigné par le Conseil communal
Membres :	Christophe Maradan	Désigné par la Municipalité
	Pierre Rigoli	Réélu par l'AG du 11.10.2021
	Jérôme Perrin	Réélu par l'AG du 11.10.2021
	Christophe Schwerzmann	Elu par l'AG du 11.10.2021

Organe de révision :

Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne désignée par l'AG du 11.10.2021

Collaborateurs :

Aurélié Vilanova, chef d'exploitation administrative

Thibault Caron, chef d'exploitation technique

Gérard Sulzener, employé polyvalent

Gilbert Apollo, employé polyvalent

Raymond Jaccoud, employé polyvalent

Alban Mougín, garde-bains et employé polyvalent, du 1^{er} mai 2021 au 15 septembre 2021

Loïs Mougín, garde-bains et employé polyvalent, du 1^{er} mai 2021 au 15 septembre 2021

Mathieu Guinet, garde-bains et employé polyvalent, du 1^{er} mai 2021 au 30 septembre 2021

Juliette Perrier, employée polyvalente, 1^{er} mai 2021 au 30 septembre 2021

Michael Asensio, garde-bains et employé polyvalent, du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021

Assemblée générale :

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Jeudi 13 octobre 2022 à 20h00 à la salle Fario au Casino de Vallorbe

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste de présence
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2021
4. Rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021 - 2022
5. Présentation des comptes 2021 - 2022
6. Rapport de l'organe de révision
7. Discussion et vote sur les comptes
8. Décharge au conseil d'administration
9. Elections statutaires (organe de révision)
10. Divers et propositions individuelles

Procès-verbal AG 2021 :

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 11 OCTOBRE 2021 TENUE A LA SALLE
DU MARTINET DU CASINO DE VALLORBE à 20h00**

Présidence : Christophe Schwerzmann

Secrétaire : Jacques-André Chezeaux

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste de présence
3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 21 octobre 2020
4. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2020-2021
5. Présentation des comptes 2020-2021
6. Rapport de l'organe de révision
7. Discussion et vote sur les comptes
8. Décharge au CA
9. Elections statutaires
10. Divers et propositions individuelles

1. **Adoption de l'ordre du jour** : l'ordre du jour est accepté
2. **Liste de présence** : la liste de présence fait état de 9 actionnaires présents porteurs de 987357 actions soit 98.73%. Se sont excusés : la Commune des Clées, Josiane et Gilbert Soguel, Jean, Suzanne et Olivier Combe, Jean-Louis Mathys, Sandy et Sophie Rigoli.
3. **Adoption du PV de l'AG du 21 novembre 2020** : la lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Il est accepté à l'unanimité.
4. **Rapport du CA pour l'exercice 2020-2021** : le rapport est lu par le président, il est joint au présent PV.
5. **Comptes 2020-2021** : l'exercice a été particulièrement impacté par la pandémie du Covid. Les rentrées financières de la patinoire se sont élevées à Fr 77'832.03 contre Fr. 165'612.50 en 2019-2020. Cette diminution a été partiellement compensée par une réduction des coûts d'exploitation. Le résultat de la piscine s'est détérioré de Fr. 43'393.24 en raison d'une diminution des entrées, de ses frais de chauffage et d'exploitation plus élevés. Seul l'exploitation du camping a trouvé un équilibre financier. La subvention communale s'est élevée à Fr. 577'767.40 soit très proche de la subvention versée pour l'exercice précédent. Le coût d'investissement des travaux à la patinoire se monte à Fr. 5'018'148.55 à la clôture de l'exercice et celui de l'assainissement des infrastructures de la piscine à Fr. 752'336.08
6. **Rapport de l'organe de révision** : le président lit le contenu du rapport établi par la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne daté du 7 septembre 2021 qui propose à l'AG d'accepter ces derniers.
7. **Discussion et vote sur les comptes** : la discussion n'est pas demandée et, les comptes soumis au vote sont acceptés à l'unanimité.
8. **Décharge au CA** : les actionnaires donnent décharge au CA pour sa gestion durant l'exercice écoulé.
9. **Elections statutaires** : selon les statuts, le conseil d'administration est soumis à réélection pour une durée de 3 ans. (2021-2024)
Suite aux élections communales de ce printemps des modifications sont intervenues au niveau des représentants de la municipalité. Les membres désignés sont Madame Christine Leuenberger, Messieurs Stéphane Costantini et Christophe Maradan. Le délégué désigné par le Conseil Communal reste Jacques-André Chezeaux (mandat confirmé par le CC).
Au niveau des autres membres du conseil, soumis à l'élection par l'AG, il est proposé de reconduire MM Pierre Rigoli avec charge du dossier patinoire et Jérôme Perrin avec charge du dossier camping. Le CA propose de compléter le CA en désignant M. Christophe Schwerzmann avec charge du dossier piscine qu'il maîtrise parfaitement.

L'AG, à l'unanimité, accepte les propositions du CA dans le cadre de ses compétences et (ré)-élit MM. Pierre Rigoli, Jérôme Perrin et Christophe Schwerzmann.

Le président de séance informe que la présidence sera assurée par Mme Christine Leuenberger.

10. Divers et propositions individuelles :

Le CA est interpellé par MM Dominique Rey et Joël Jeanmonod sur des problèmes relevés au niveau de la patinoire plus particulièrement par rapport aux travaux entrepris pour assurer une meilleure ventilation de l'espace (ouverture en façade sud), au bruit intensif du ventilateur en façade Est et aux mesures prises pour assurer la sécurité de la route en bordure de l'Orbe contre les chutes de glace provenant de la toiture. Il est donné les explications utiles.

Mme Christine Leuenberger, qui a déjà pris ses fonctions depuis 3 mois, a pris conscience de la tâche importante qui incombe au CA. Elle remercie ce dernier pour le travail important qui a été effectué ces dernières années sous la conduite de M. Schwerzmann.

M. Christophe Maradan se réjouit de pouvoir collaborer et mettre ses compétences à disposition pour le projet piscine notamment.

La séance est levée à 20.35

Le président :

Christophe Schwerzmann

Le secrétaire :

Jacques-André Chezeaux

Rapport d'activité :

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 15 reprises. De plus, diverses séances de travail ont eu lieu dans le cadre du projet de l'assainissement des infrastructures de la piscine.

Le CA était en outre représenté aux diverses séances ou manifestations suivantes :

- à l'assemblée des petites piscines régionales,
- à l'assemblée générale de l'Association des Amis du Camping et de la Piscine de Vallorbe,
- à l'assemblée générale du Hockey-Club Vallorbe,
- à l'assemblée générale des piscines romandes et tessinoises,
- à l'assemblée générale des patinoires artificielles romandes et tessinoises,
- à l'assemblée générale de l'Association vaudoise des terrains de camping.

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement l'ensemble des services communaux pour leurs aides et conseils, et particulièrement la bourse communale pour la tenue des comptes. Il

remercie également le personnel d'exploitation qui n'a pas toujours la tâche facile et qui œuvre de manière efficace à notre grande satisfaction.

Les faits marquants de cette 5^{ème} année de fonctionnement sont les suivants :

Camping

La saison 2021 a été une année record en terme de fréquentation. Le site a remporté un très grand succès particulièrement en juillet et août pendant plusieurs semaines d'affilée. Les restrictions sanitaires encore en vigueur pour les voyages ainsi que les inondations survenues en plaine expliquent certainement une partie de cette hausse de clientèle.

Pour la 2^{ème} fois dans l'histoire du camping, le site est resté ouvert pendant la saison hivernale, ce qui a permis d'accueillir quelques résidents annuels et touristes de passage.

Nous avons constaté une fidélisation de nos clients saisonniers et remarqué aussi que des campeurs occasionnels reviennent et font de plus longs séjours.

Au niveau des travaux, suite aux problèmes électriques récurrents, nous avons profité de la saison hivernale moins fréquentée pour installer deux tableaux électriques et poser une canalisation dans le terrain en vue de la mise en place ultérieure d'un relais wifi.

Une partie du bloc sanitaire à proximité de l'entrée côté Est a également été rénovée afin d'offrir un accueil convenable à nos hôtes.

Piscine

Malgré une situation sanitaire encore tendue en raison du coronavirus, la piscine peut ouvrir enfin pour une saison normale, soit du 8 mai au 12 septembre. Malgré cela, la saison débute vraiment à partir de mi-juin en raison d'une météo peu favorable en début de saison et qui n'est pas non plus très favorable début juillet et début août.

La nouvelle pataugeoire donne encore quelques soucis aux exploitants, quelques erreurs de jeunesse restant à corriger.

Après de fortes précipitations en janvier, le local à filtre et celui de la pataugeoire sont complètement inondés dû à un problème de dysfonctionnement de l'alarme et d'une vanne d'évacuation d'eau claire défectueuse.

Des dalles autour du bassin sont réparées par le service de voirie.

Au printemps, il est apparu sur le gazon des grandes feuilles rouges. Après analyse, il s'avère que c'est une levée d'adventice *Persicaria d'oseille* (renouée à feuille d'oseille). Il s'agit d'une plante annuelle qui est certainement apparue après les travaux. Celle-ci a disparu après quelques tontes.

Les filtres et pompes sont des problèmes récurrents qui occupent passablement notre responsable technique.

Des animations ont lieu tout au long de la saison avec différents cours organisés par les gardes-bains, des soirées « coupe du monde de football » attirent passablement de monde ainsi que la fête de la piscine organisée par l'Association des Amis du Camping et de la Piscine de Vallorbe et le personnel de Sports et loisirs, et bien sûr la traditionnelle dernière journée avec la coloration de l'eau.

Les études pour les différents gros travaux de rénovation du bassin, du toboggan et de la filtration continuent bon train afin de pouvoir déposer un préavis au Conseil communal. Une étude pour un chauffage au bois du bassin est étudiée avec un partenaire privé. Cette solution est finalement abandonnée, les frais d'exploitation annuels seraient plus élevés que la situation actuelle. D'autres pistes sont suivies, notamment l'énergie produites par les panneaux de la halle des fêtes.



Renouée à feuilles d'oseille



Patinoire

Après deux saisons difficiles liées à la pandémie, la patinoire ouvre ses portes le 21 septembre pour le plus grand bonheur des patineurs.

Le planning de location de glace est bien rempli par nos clubs partenaires HCV/CPV ainsi que par les clubs extérieurs du championnat corporatif. De plus, en raison de problèmes techniques liés à la patinoire de Morges, de nombreuses heures de glace ont pu être louées aux clubs de cette localité.

En début de saison les demandes de réservation des écoles sont plutôt rares et ce n'est qu'après les vacances d'octobre et en décembre que les demandes affluent. En globalité nous observons une grande participation des classes enfantines et primaires, mais peu de classes supérieures.

Au niveau du public, la fréquentation a été très timide jusqu'à mi-octobre, voire début novembre. Cela s'explique certainement par une météo clémente pendant cette période.

En revanche, la patinoire a attiré un grand nombre de visiteurs tant suisses que français pendant les vacances scolaires.

Quelques travaux ont été réalisés cette saison soit :

-un nouveau système de pare-neige a été posé sur le toit côté nord afin de sécuriser le chemin menant à l'entrée de la patinoire ;

-des boxes à claire-voies ont été créés et mis à disposition des sociétés partenaires de la patinoire pour le rangement de leur matériel ;

-puis, afin de remédier au problème récurrent de condensation sous la couverture de la patinoire, et selon les propositions émanant du rapport d'audit remis par l'entreprise La Pati et l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, des ouvertures ont été réalisées sur la partie supérieure de la façade sud-est du bâtiment, permettant une meilleure circulation d'air dans l'enceinte. Cette mesure a permis de diminuer la formation de condensation sur la charpente.

La patinoire a fermé ses portes après une magnifique saison complète le dimanche 13 mars 2022.



Formation :

Diverses formations dédiées aux premiers secours sont régulièrement suivies par l'ensemble des collaborateurs ainsi que les mises à jour pour les brevets de gardes-bains.

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

BILAN AU 30 AVRIL 2022

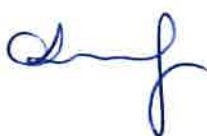
	<u>30.04.2022</u>	<u>30.04.2021</u>
	CHF	CHF
ACTIF		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
<u>TRESORERIE ET ACTIFS COTES EN BOURSE DETENUS A COURT TERME</u>		
Caisse	2 190.50	3 410.90
Poste	101 387.19	83 997.97
Banques	207 330.28	656 485.94
	<u>310 907.97</u>	<u>743 894.81</u>
<u>COMMUNE DE VALLORBE</u>		
Remb. travaux Piscine	135 304.05	87 417.35
	<u>135 304.05</u>	<u>87 417.35</u>
	446 212.02	831 312.16
<u>CREANCES RESULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES</u>		
Envers des tiers	51 810.65	28 638.00
<u>AUTRES CREANCES A COURT TERME</u>		
Charges sociales, comptes courants	2 686.05	2 545.80
<u>ACTIFS DE REGULARISATION</u>		
Actifs transitoires	540 642.50	0.00
Attente de re-facturation	103 974.85	29 493.25
	<u>1 145 326.07</u>	<u>891 989.21</u>
<i>Total de l'actif circulant</i>		
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		
Titres	1.00	1.00
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
Patinoire - agrandiss. et toiture	2 719 415.90	5 018 148.55
Piscine	354 841.60	421 033.30
Piscine - assainissement	800 222.78	752 336.08
	<u>3 874 480.28</u>	<u>6 191 517.93</u>
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	<u>3 874 481.28</u>	<u>6 191 518.93</u>
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>5 019 807.35</u>	<u>7 083 508.14</u>

BILAN AU 30 AVRIL 2022

PASSIF	30.04.2022 CHF	30.04.2021 CHF
<u>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</u>		
<u>DETTES RESULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES</u>		
Créanciers fournisseurs	111 211.46	17 354.30
Autres créanciers	744.00	297.00
	<u>111 955.46</u>	<u>17 651.30</u>
<u>PASSIFS DE REGULARISATION</u>		
Passifs transitoires	100 659.27	16 254.49
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	<u>212 614.73</u>	<u>33 905.79</u>
<u>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</u>		
<u>DETTES A LONG TERMES</u>		
Commune de Vallorbe - compte courant	123 501.87	48 873.95
Commune de Vallorbe - Solde Piscine	312 841.60	357 533.30
Prêt LIM - Piscine	42 000.00	63 500.00
Commune de Vallorbe - Assainissement Piscine	800 222.78	752 336.08
Commune de Vallorbe - Toiture patinoire	2 719 415.90	5 018 148.55
	<u>3 997 982.15</u>	<u>6 240 391.88</u>
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>	<u>3 997 982.15</u>	<u>6 240 391.88</u>
<i>Total des capitaux étrangers</i>	<u>4 210 596.88</u>	<u>6 274 297.67</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
<u>CAPITAL</u>		
Capital-actions	1 000 000.00	1 000 000.00
	<u>1 000 000.00</u>	<u>1 000 000.00</u>
<u>RESERVES FACULTATIVES ISSUES DU BENEFICE</u>		
Réserve issue de la cession du patrimoine de l' A.A.P.V.	60 627.90	60 627.90
PP reporté	-251 417.43	-251 417.43
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
	<u>-190 789.53</u>	<u>-190 789.53</u>
<i>Total des capitaux propres</i>	<u>809 210.47</u>	<u>809 210.47</u>
<i>TOTAL DU PASSIF</i>	<u>5 019 807.35</u>	<u>7 083 508.14</u>

Vallorbe, le 15 septembre 2022

Sports et Loisirs de Vallorbe SA




COMPTE DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2021 AU 30 AVRIL 2022

	2021/2022	2020/2021
	CHF	CHF
Administration		
Subventions communales et d'associations de communes	552 476.18	590 979.60
Formation	-1 516.55	-2 224.25
Imprimés et fournitures de bureau	-2 548.10	-574.05
Annonces, journaux, documentation, publicité	-1 063.35	-1 627.25
Frais de réceptions et manifestations	-2 418.30	-1 711.55
Frais de téléphone	-9 085.20	-10 658.83
Frais bancaires et postaux	-1 503.99	-881.08
Honoraires, prestations de service	-23 112.55	-23 112.55
Assurances	-19 371.55	-24 046.45
Impôt foncier	-857.50	-857.50
Cotisations et dons	-1 564.00	-1 589.00
Frais divers	-240.00	0.00
	489 195.09	523 697.09
Camping		
Produit des loyers	9 000.00	9 000.00
Taxes camping	99 766.46	57 223.30
Recettes diverses	5 082.90	1 038.70
Salaires	-45 994.28	-43 524.80
Charges Sociales	-5 082.32	-4 014.30
Caisse de pension	-1 838.16	-1 563.75
Assurances de personnes	-1 261.67	-1 235.80
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-9 299.49	-20 230.00
Eau	-502.05	-1 814.90
Gaz	-6 322.10	-5 874.65
Eclairage	-12 722.55	-8 802.15
Achat carburant	-234.55	-219.85
Entretien bâtiments	-1 365.70	0.00
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-7 771.45	-907.20
Entretien installations	-2 604.55	0.00
Défalcations	0.00	-1 500.00
Charges TVA	-2 329.45	-1 072.94
Frais divers	-3 712.20	-668.00
	12 808.84	-24 166.34
Patinoire		
Entrées public	57 697.60	18 885.78
Location glace	73 844.50	28 383.75
Location locaux	18 900.00	10 000.00
Recettes diverses	2 559.40	925.80
Abandon de créance Toiture Patinoire	2 340 000.00	
Publicité	20 743.10	20 562.50
Salaires	-141 290.64	-136 902.60
Charges sociales	-15 535.27	-12 645.45
Caisse de pensions	-5 416.50	-5 012.40
Assurances de personnes	-3 856.90	-3 943.55
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-16 979.69	-18 234.30
Eau	-1 572.80	-1 356.90
Gaz	-24 756.90	-19 564.50
Electricité	-63 800.45	-57 126.35
Achat carburant	-66.05	0.00
Entretien bâtiments	-17 696.25	0.00
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-27 893.57	-19 308.50
Entretien installations	-11 666.00	-6 190.10
Leasing	-19 618.80	-19 618.80
Charges TVA	-3 068.15	-2 242.28
Frais divers	0.00	-2 070.70
Amortissement	-240 000.00	0.00
Amortissement supplémentaire Toiture patinoire	-2 100 000.00	
	-179 473.37	-225 458.60

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

COMPTE DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2021 AU 30 AVRIL 2022

	<u>2021/2022</u>	<u>2020/2021</u>
	CHF	CHF
<i>Report</i>	322 530.56	274 072.15
Piscine		
Entrées public	55 567.09	51 679.55
Location locaux	6 000.00	6 000.00
Dépôt et locaux	619.00	866.45
Recettes diverses	33.80	87.65
Salaires	-145 588.08	-128 324.40
Charges sociales	-16 098.89	-11 856.65
Caisse de pensions	-3 405.44	-3 097.50
Assurances de personnes	-4 059.92	-2 534.85
Achat machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-11 789.83	-35 968.92
Eau	-16 444.45	-3 897.30
Gaz	-799.60	-811.10
Electricité	-19 264.85	-17 632.05
Achat carburant	-670.00	-181.15
Chauffage eau bassins	-56 387.40	-35 189.90
Entretien bâtiments	-193.00	-2 243.55
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-10 946.00	-17 767.35
Entretien installations	-891.90	-4 803.80
Charges TVA	-1 966.55	-1 845.38
Frais divers	-559.59	-360.20
Amortissements	-66 191.70	-66 191.70
	<u>-293 037.31</u>	<u>-274 072.15</u>
<i>Produits et (charges) extraordinaires</i>	-29 493.25	0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	<u><u>0.00</u></u>	<u><u>0.00</u></u>

Vallorbe, le 15 septembre 2022

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

ANNEXE
AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021/2022

30.04.2022

CHF

30.04.2021

CHF

Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les investissements portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants:

dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation;

trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions.

Par convention de cession de patrimoine au sens de l'article 181 du code des obligations, l'Association des amis de la piscine de Vallorbe a cédé à titre gratuit, un actif net de CHF 60'627.90. Un montant équivalent a été directement affecté en réserve.

Statut fiscal

Par décision datée du 8 août 2017, l'Administraton Cantonal des impôts a décidé d'exonérer, sur le plan fédéral, cantonal et communale, la société "Sport et Loisirs de Vallorbe SA" de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan

Engagements de Leasing	111 173.20	130'792.-
------------------------	------------	-----------

Autres informations prescrites par la loi	Néant	Néant
---	-------	-------

Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des employés à plein temps ne dépasse pas :	10 employés	10 employés
---	-------------	-------------

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat.

Les charges extraordinaires de CHF 29'493.25 concernent l'extourne de participations à recevoir.



Le conseil d'administration



Sports et loisirs de Vallorbe SA

Vallorbe

***RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE
ARRETE AU 30 AVRIL 2022***

Lausanne, le 15 septembre 2022



Route de Berne 52
Case postale 128
CH-1000 Lausanne 10
Tél. +41 (0)21 651 33 00
Fax +41 (0)21 651 33 01

contact@fiduciaire-favre.ch
www.fiduciaire-favre.ch

CHE-114.002.069 TVA

A l'assemblée générale
des actionnaires de

Sports et loisirs de Vallorbe SA

Vallorbe

n/réf.

JFB/NME-ns 7744 FFR

Lausanne, le 15 septembre 2022

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sports et loisirs de Vallorbe SA, Vallorbe


En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Sports et loisirs de Vallorbe SA pour l'exercice 2021/2022 arrêté au 30 avril 2022.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA


Nicolas Métraux
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jean-Frédéric Braillard
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA
Place Du Pont 2
1337 Vallorbe

Fiduciaire Favre Révision SA
Rte de Berne 52
1010 Lausanne

Vallorbe, le 15 septembre 2022

Déclaration d'intégralité pour le contrôle restreint

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe de SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA pour l'exercice 2021/2022 arrêté le 30 avril 2022. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts. Nous reconnaissons la responsabilité du conseil d'administration en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants:

- Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
- Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du conseil d'administration ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.
- Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p.ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
- Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4, CO) est complète et exacte.

- Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'entreprise ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de la société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA à continuer son exploitation («going concern»).
- Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al. 1, ch. 3, CO).
- Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.
- Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).
- Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.
- Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan/sont mentionnées en annexe.
- Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.
- Le montant et l'objet des fonds propres non librement disponibles (p.ex. les réserves au sens de l'art. 671 ss CO) sont correctement enregistrés et mentionnés dans les comptes annuels.

Vallorbe, le 15 septembre 2022

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA



[Date / Adresse / Signature/s]

Annexes:

- Exemplaire signé des comptes annuels
- Documents mentionnés précédemment.